

Dans toute la Suisse, les pressions à la baisse sur les normes de l'aide sociale se multiplient. Décryptage avec Caroline Regamey, chargée de politique et recherche sociales au Centre social protestant.

# Feu sur l'aide sociale

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW  
KEYSTONE . PHOTO

À Berne, le Grand conseil vient d'entériner de nouvelles dispositions en matière d'aide sociale. Elles vont au-dessous des normes édictées par la CSIAS, pourtant revues à la baisse en 2016. Va-t-on vers un nouveau cycle de baisses dans l'aide sociale?

Caroline Regamey – De nouvelles baisses ou de nouvelles annonces d'intentions de baisse, c'est très possible, mais je ne parlerais pas de cycle. Les pressions politiques sur l'aide sociale sont constantes depuis un certain nombre d'années, mais ces pressions sont bien plus difficiles à contrer depuis que la détermination des montants de l'aide sociale dépend plus directement des hommes et femmes politiques. Cela provoque une situation compliquée puisque, a priori, la couverture des besoins des personnes qui ne disposent pas des ressources nécessaires n'a pas grand-chose à voir avec l'état des finances publiques ou la morale... Ce sont actuellement les configurations politiques dans les cantons qui fonctionnent comme des contextes déterminants.

Pourtant, selon l'OFPS, les normes de la CSIAS ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux...

Les normes en matière d'aide sociale (qui sont des recommandations, donc n'ont pas valeur contraignante pour les cantons) sont actuellement même inférieures à ce qui a servi de référence pour leur propre fixation. C'est le résultat d'un processus en plusieurs étapes qui a largement fragilisé une des missions premières de l'aide sociale: assurer les moyens nécessaires à la couverture des besoins vitaux (et sociaux).

Première étape, dans un contexte extrêmement tendu dû à l'augmentation des coûts de l'aide sociale, elle-même en lien avec la hausse du recours à cette aide, une révision des normes d'aide sociale a non seulement introduit le paradigme des incitations et sanctions, mais a également modifié le système-même du calcul des besoins: on est passé d'un calcul type «panier de la ménagère», consistant à additionner les coûts réels des postes du budget, à un système qui se réfère à la consommation des 10% de la population suisse ayant les revenus les plus faibles. Cela a abouti à l'abaissement des normes, ce qui n'est pas très étonnant vu que, normalement, on ne peut consommer qu'à la hauteur de ce que l'on a. C'est un système qui confine à l'absurde puisqu'on ne considère plus les besoins

réels, mais la distribution des revenus... Si les gens deviennent de plus en plus pauvres, l'aide sociale sera de plus en plus faible! Et comme les montants d'aide sociale servent également de seuil de pauvreté, alors le système devient tautologique.

Deuxième étape importante: en 2015, alors qu'il aurait fallu augmenter certains montants pour rester cohérent avec la référence choisie, non seulement cela n'a pas été le cas, mais les montants pour certaines catégories d'ayants droit ont été encore abaissés. Surtout, un certain nombre de décisions essentielles, dont celle concernant les montants recommandés en matière d'aide sociale, ont été remises aux autorités politiques des cantons. Finalement, ce sont les femmes et hommes politiques responsable de la gestion de l'aide sociale qui ont pu décider des montants de l'aide sociale. Or, le minimum vital n'est pas un concept élastique que l'on peut redimensionner en fonction du contexte ou de considérations politiques: il répond à la notion de besoin qui, elle, ne fluctue pas de cette manière.

Quelles seront les conséquences?

Dès lors qu'il n'y a pas de baisses des prix généralisées, cela ne peut qu'aboutir à de plus grandes privations. Sans oublier que de nombreux enfants vivant dans des ménages à l'aide sociale en pâtissent également.

On assiste à une catégorisation des personnes à l'aide sociale, avec des montants différents à la clé. Que penser de cet éclatement?

Ce processus remonte à loin. Il a commencé notamment avec l'introduction de l'aide sociale spécifique aux requérants d'asile en 1991, comme régime d'exception, avec des montants environ deux fois inférieurs à l'aide sociale ordinaire.

Dans l'aide sociale, on assiste à la fois à une recrudescence de la valorisation différenciée des «bons» et des «mauvais» pauvres, et à la mise en pratique d'une certaine moralisation des attitudes des personnes dépendant de l'aide sociale, en lien avec la logique d'activation: les personnes dont on pense qu'elles pourraient et devraient faire des efforts pour s'intégrer – sur le marché de la formation, du travail, ou par la langue – sont mises sous pression de démontrer leur bonne volonté et «s'activer». Faute de quoi, elles sont sanctionnées par une aide sociale inférieure. ■

Sur le vif

## NEUCHÂTEL TAILLE ENCORE

Les assistants sociaux disent leur ras-le-bol.

C'est probablement un record helvétique.

En douze mois, le Conseil d'Etat neuchâtelois aura coupé trois fois dans les montants versés par l'aide sociale. «Le rythme ne cesse de s'accélérer. Après mars et octobre, de nouvelles coupes entreront en vigueur dès le mois de février 2018» alerte Anne Laesser Vuilleme, assistante sociale aux services sociaux de la Ville du Locle et membre SSP.

Après – entre autres – la baisse du forfait d'entretien versé aux adultes de 18 à 35 ans, la division par deux des suppléments pour les majeurs en situation duale, l'augmentation des sanctions et le non-remboursement de certains médicaments, le Conseil d'Etat a décidé de rogner les montants destinés aux familles de six personnes et plus. La contribution pour les 16 à 18 ans sera aussi abaissée; et, sauf exceptions, les moins de 35 ans vivant chez leurs parents ne pourront plus participer au paiement du loyer. Les adultes en institution ne sont pas épargnés: le montant versé pour leurs dépenses personnelles passera de 300 à 260 francs.

Les changements sont rudes pour les bénéficiaires. Ils mettent aussi les professionnels au pied du mur. «On est sans arrêt en train de réfléchir à comment appliquer ces changements. Cela nous rend moins disponibles pour l'accompagnement des bénéficiaires», dénonce Anne Laesser. L'annonce répétée de coupes met aussi à mal la relation de confiance avec les usagers: «On en devient perçu comme une menace.» Conséquence: «Le sens même de notre travail est remis en cause.»

Heureusement, les choses commencent à bouger. Mardi 5 décembre, plusieurs dizaines d'assistants sociaux se sont mobilisés devant le Château pour dénoncer les coupes. Une lettre collective a été envoyée au canton. «Le mouvement est parti de manière très spontanée. Mais aujourd'hui, certains parlent d'organiser un collectif. On a l'espoir que ça débouche sur quelque chose de constructif», souligne Anne Laesser.

Qui pointe, en toile de fond, un débat de société incontournable: «Il faudrait réfléchir aux moyens d'éviter que les gens entrent à l'aide sociale. Cela implique des coûts. Mais en Suisse, le nombre de milliardaires est en hausse. On devrait penser en termes de redistribution plutôt que de prévoir de nouvelles baisses d'impôts.» ■

### Repérages

## PLUS DE WORKING POOR ÂGÉS

Selon une récente étude, le nombre de personnes touchant l'aide sociale a augmenté de 5,2% en 2016. S'agit-il d'une tendance de fond?

Caroline Regamey – Cette étude montre que le nombre de personnes à l'aide sociale a augmenté dans les villes, ce qui s'explique en partie par les concentrations dans les grands centres urbains et l'augmentation de la population. Mais en moyenne suisse, ce n'est pas le cas.

Il me semble intéressant de retenir certains facteurs explicatifs, comme la hausse du nombre de chômeurs/euses en fin de droits et la baisse du nombre d'emplois pour les travailleurs/euses peu qualifié-e-s, ainsi que certains profils: le nombre de personnes seules à l'aide sociale augmente, et en particulier les personnes proches de la retraite.

Une tendance qui me semble inquiétante, c'est ce qu'on voit avec l'allongement de la durée moyenne de perception de l'aide sociale, due surtout à ces travailleurs/euses de plus de 50 ans, et/ou peu qualifié-e-s (même si de nombreuses personnes ne restent que peu de temps à l'aide sociale). Cela tend à confirmer la recrudescence de la pauvreté des personnes âgées qui commence à être perceptible, notamment celle de travailleurs et travailleuses pauvres, suisses et de nationalité étrangère, qui arrivent en âge de retraite ou y sont déjà arrivés.

Pour garder une vision d'ensemble, il faut aussi prendre en compte l'existence ou non de programmes qui exercent une action ciblée (par exemple, les jeunes qui sont aidés à sortir de l'aide sociale pour entrer en formation) ou de dispositifs comme les prestations complémentaires pour les familles, qui favorisent des sorties de l'aide sociale avec à la clé l'obtention d'un autre soutien. Ces programmes ou dispositifs ne sont actuellement que très partiellement présents dans les cantons, ce qui explique aussi des différences au niveau des statistiques de l'aide sociale. ■

